



Note relative à la nouvelle plateforme de service civique

Dorénavant, le processus général pour accueillir un volontaire en Service Civique se déroulera dans un nouvel environnement informatique, celui d'une **plateforme de gestion Service Civique intégrée à Isidoor, qui sera opérationnelle au cours de la première quinzaine du mois d'avril 2023.**

Pour une utilisation optimale de cette plateforme, un navigateur récent (de moins d'un an) est vivement recommandé.

Un guide d'utilisation sera mis à votre disposition pour la prise en main.

- I. La plateforme de gestion « Service Civique » sera accessible dans ISIDOOR, via la tuile :



- II. Chaque chef d'établissement pourra se connecter à Isidoor avec son code Gabriel.

Il y verra la tuile Service Civique. Il aura d'office le rôle de référent Service Civique.

Le dossier établissement dans Isidoor devra être complet, au risque de créer des blocages au moment de la saisie du projet d'accueil dans la plateforme SC.

1. Le chef d'établissement/référent devra veiller à l'exactitude et à la présence des informations suivantes :

- Le nom précis de l'OGEC
- L'adresse précise de l'OGEC
- Le N° de SIRET
- Le N° de téléphone

2. L'Udogec* du territoire de l'établissement, via Indices ou Mémogec, devra veiller à l'exactitude, voire compléter les informations suivantes :

* Carine Alliany du CNEAP, carine.alliany@cneap.fr, pour les établissements agricoles

- Le nom précis, l'adresse de l'unité pédagogique qui accueillera le volontaire
- L'effectif de ~~décembre~~ rentrée 2022 (celui de l'année antérieure pour l'agricole) de l'unité pédagogique qui accueillera le volontaire
- Le code RNE

➤ En cas de problème pour les établissements du Sgec, contacter support@isidoor.org

NB : l'effectif enregistré dans le dossier de l'établissement est une information capitale, car elle constitue dans la plateforme de SC le critère déterminant pour le nombre de volontaires qu'il sera possible d'accueillir (seuil : inférieur ou supérieur à 300 élèves)



Il est très important que les établissements et les Udogec de chaque territoire réalisent ces contrôles le plus rapidement possible, **à partir du 22 mars et idéalement avant le 31 mars**, au risque que l'établissement soit bloqué au moment de la saisie du projet dans notre plateforme SC.

En cas de problème contacter support@isidoor.org

Pour l'agricole carine.alliany@cneap.fr ou support@isidoor.org

3. Ensuite, le chef d'établissement/référent dans Isidoor pourra attribuer un rôle de référent SC à une autre personne que lui-même et attribuer un rôle de tuteur du volontaire à la personne qui assurera ce rôle.

Pour vous aider à réaliser ces actions, consultez le tutoriel ci-contre [Préparer son dossier Isidoor pour utiliser la plateforme du Service Civique | Isidoor](#)

III. Le processus général d'une campagne et les acteurs restent les mêmes qu'auparavant :

Quoi	Qui
1. Conception d'un projet d'accueil et dépôt en ligne sur notre plateforme	Par l'établissement
2. Etude des projets, refus ou acceptation <i>via</i> notre plateforme	Par les Udogec-Urogec spécifiquement dédiées au service Civique ou la Fnogec, selon les territoires
3. Publication de l'offre de mission sur le site officiel du Service Civique	Par l'établissement
4. Sélection du volontaire	Par l'établissement
5. Dépôt du dossier du volontaire sur notre plateforme	Par l'établissement
6. Elaboration des contrats sur notre plateforme	Par les Udogec-Urogec spécifiquement dédiées au service Civique ou la Fnogec, selon les territoires
7. Suivi du volontaire et formalisation <i>via</i> notre plateforme	Par l'établissement
8. Elaboration et organisation des formations	Par les Udogec-Urogec spécifiquement dédiées au service Civique ou la Fnogec, selon les territoires



Les rôles au sein de ces structures sont :

- **Référent** au sein de l'établissement, qui est le principal interlocuteur
- **Tuteur** au sein de l'établissement, qui va suivre le volontaire
- **Gestionnaire** au sein de l'Udogec/Urogec dédiée au service civique ou de la Fnogec (voir liste)

IV. Pour les questions, vous pourrez contacter :

- Concernant les accès à Isidoor et les affectations de rôles : support@isidoor.org
- Concernant notre plateforme Service Civique : votre gestionnaire à l'Udogec/Urogec dédiée qui gère le service civique (voir liste)

Nouveauté à la date du 13 avril 2023

Concerne le point II 3.

Cas du cotuteur :

Si un cotuteur est envisagé, le chef d'établissement doit également dans Isidoor affecter à la personne concernée le profil de **tuteur**, car il n'y a qu'un seul profil disponible dans Isidoor.

Ainsi, dans la plateforme, le nom de ces personnes sera visible dans le menu déroulant de la liste des tuteurs/cotuteurs.

Pour vous aider à affecter un profil utiliser le tutoriel [Préparer son dossier Isidoor pour utiliser la plateforme du Service Civique | Isidoor](#)

Si vous rencontrez un souci dans cette opération, n'hésitez pas à contacter support@isidoor.org ou l'Udogec de votre territoire (référent Isidoor)

NB :

Les personnes à qui un profil a été affecté dans isidoor (référent ou tuteur) devront se connecter 1 fois avec leur identifiant Isidoor, afin que les données remontent dans la plateforme.